

RATIFICATION CESSION de MATERIAUX et de LOCATION de services

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 2 Avril 1951

Mesdames,

Messieurs,

En conformité des dispositions de l'article 68 alinéa 2 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous soumettre pour ratification la cession de matériaux et de location de services consentie à Mademoiselle Marcelle BRUNET en Mars 1951, pour construction d'un ponceau en béton en face de son immeuble 9, rue Labourdonnais, savoir:

1 journée de charpentier	350	Rs
3 journées de maçon à 350 Rs	1.050	Rs
3 journées de manoeuvre à 200 Rs ..	600	Rs
30 kilos de fer rond à 28 Rs le kilo	840	Rs
100 kilos de ciment à 12 Rs le kilo	1.200	Rs
0m3,500 de sable et graviers à 400 Rs		
le mètre cube	200	Rs
	<u>4.240</u>	Rs

*Ind soumis à l'approbation
de M. le Pref
St Denis le 6 juillet 1951
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signature: Gavarrini*

Le 1er Adjt ff. de Maire
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
St Denis le 10 juillet 1951
P. le Pref et par délégation
le Secrétaire Général
Signature: Lerou*